GALICA

Compte-Rendu N°04/2018 du Comité de Sélection du 26 mars 2018 à 14h30

GALPA des Iles aux Calanques

CRPMEM PACA, 26 quai de rive neuve, 13007 Marseille

Ordre du Jour :

1- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°1 : ***« Équipement pour la valorisation des produits de la pêche locale au port d'embarquement de la Madrague de Montredon », porté par le Syndicat des Patrons pêcheurs et marins de la Madrague de Montredon ;***
2- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°3 : ***« Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans territoire du Parc national des Calanques », porté par l'Atelier Bleu-CPIE Côte Provençale ;***
3- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°5 : ***« Localisation et caractérisation des habitats de nurserie sur le territoire du Parc national de Port-Cros », porté par le GIS POSIDONIE ;***

GALICA

Membres du Comité de sélection présents :

Répartition des sièges au comité de sélection				
Sièges	**Collèges**	**Institutions**	**Représentants**	
Public	**Collectivités Territoriales**	Métropole Aix-Marseille-Provence	Titulaire **: Éric DIARD**	
			Suppléant : **Stéphane MARCIE**	
		Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée	Titulaire : **Cécile MARTINEZ**	
			Suppléant :	
		Communauté de Communes Méditerranée-Porte des Maures	Titulaire : **Gil BERNARDI**	
			Suppléant :	
		Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez	Titulaire : **Jean-Philippe MORIN**	
			Suppléant : **Maéva RINCE**	PRESENTE
	EPA	Parc national de Port-Cros	Titulaire : **Florence VERDIER**	
			Suppléant : **Elodie DURAND**	PRESENTE
		Parc national des Calanques	Titulaire : **Nicolas CHARDIN**	
			Suppléant **: Patrick BONHOMME**	PRESENT
Privé	**Professionnels**	Coopérative maritime (les fermes aquacoles de Tamaris)	Titulaire : **Olivier OTTO**	PRESENT
			Suppléant :	
		Prud'homie des Bouches-du-Rhône *	Une représentation tournante selon l'ordre alphabétique	Gérard Carrodano La Ciotat
		Prud'homie du Var *	Une représentation tournante selon l'ordre alphabétique	Nicolas Cimarro Toulon
	Filière Avale	Provence Filière Mer	Titulaire : **Didier DE VANDEUL**	PRESENT
			Suppléant :	
	Associations	La Touline	Titulaire : **Marina JOVANOVIC**	EXCUSÉE
			Suppléant :	
		Pôle Mer Méditerranée	Titulaire : **Robert GANDOLFO**	PRESENT
			Suppléant : **Gildas LE CORRE**	PRESENT
	Interprofessionnel	CRPMEM PACA	Titulaire : **Christian MOLINERO**	PRESENT
			Suppléant : **Christine PONCHARREAU**	
		CDPMEM 83	Titulaire : **Pierre MORERA**	EXCUSÉ
			Suppléant : **Sébastien ZADEYAN**	PRESENT

Invités présents :

M. le Chef du service règlementation contrôles, DIRM Méditerranée, M. MOTTA Pierre,

Mme la chargée de recherche et d'administration, GIS Posidonie, Mme LE DIREACH Laurence, porteur de projet,

Mme la Chef de projets, Atelier-bleu CPIE Côte Provençale, Mme LECOMTE Camille, porteur de projet.

Équipe technique du CRPMEM PACA

Mme la Directrice, Mme HÉNISSART-SOUFFIR Clara,

Mlle la chargée de l'animation du GALICA, Mlle ARADAN Aurélie,

M. le chargé de mission administratif du GALICA, M. DUCHEMIN Marc,

Avertissement : le présent compte rendu ne retranscrit pas au mot près les prises de parole. Il s'agit d'une synthèse sauf lorsque les orateurs demandent une prise de note plus précise

10 membres titulaires étaient présents sur 14

M. MOLINERO, Président du GALPA des « Iles aux Calanques », constate que le quorum est atteint à 14h50, il remercie les participants présents de leur venue et ouvre la séance du comité de sélection.

Mlle ARADAN fait un point sur la représentation des prud'homies au sein du comité de sélection suite aux élections qui se sont déroulées fin 2017. En effet, elle souhaite indiquer aux membres du comité de sélection que dans certaines prud'homies le 1er prud'homme ainsi que le 2ème prud'homme ont changé comme par exemple à Toulon où Monsieur Nicolas Cimarro a été élu 1er prud'homme par ses pairs, modifiant ainsi la représentation de celle-ci au sein du comité de sélection. Elle indique que le site internet dédié au GALICA est en cours de finalisation et sera prochainement accessible avec un ensemble de rubriques dont notamment la liste à jour des membres du comité de sélection.

Elle présente alors l'ordre du jour indiquant les 3 projets qui seront soumis au vote. Elle précise qu'en ce qui concerne le premier projet « Équipement pour la valorisation des produits de la pêche locale au port de débarquement de la Madrague de Montredon », le second prud'homme de Marseille Monsieur Thierry Gelli ne pouvait pas être présent aujourd'hui et que malheureusement suite à des impératifs, Monsieur Denis Paregno président du syndicat des Patrons-pêcheurs et marins pêcheurs de la Madrague de Montredon ne pourra venir présenter le projet.

Elle fait enfin un point sur la maquette financière concernant les 6 fiches-actions et précise que les 3 projets concernent respectivement la fiche action n°1, n°3 et n°5.

1- **Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°1 : « Équipement pour la valorisation des produits de la pêche locale au port de débarquement de la Madrague de Montredon », porté par le syndicat des Patrons-pêcheurs et marins de la Madrague de Montredon.**

Mlle ARADAN, présente le projet porté par le syndicat des Patrons pêcheurs et marins de la Madrague de Montredon s'inscrivant dans le cadre de la fiche action n°1 « Favoriser la vente

directe et les circuits courts » au port de débarquement de la Madrague de Montredon. Ce projet a pour objectif d'améliorer les activités de pêche professionnelle par la mise en place d'équipements collectifs pour le stockage et le glaçage des produits et ainsi maintenir et améliorer la qualité des produits débarqués. En effet, actuellement le port de débarquement ne dispose pas de matériels permettant de mettre à disposition des pêcheurs professionnels de la glace et un frigo collectif pour stocker les poissons. Ce projet permettra donc aux pêcheurs d'avoir un équipement au port d'attache et de débarquement pour maintenir les produits halieutiques à une température donnée afin de préserver la salubrité et les qualités gustatives.

Concrètement le projet consiste à la mise en place d'un équipement collectif adapté comprenant :

- L'installation frigorifique complète pour disposer d'une chambre de stockage de poissons ;
- Un évaporateur traité anti corrosion ;
- Un groupe frigorifique tropicalisé ;
- Une machine à glace paillettes ;
- Des bacs de stockage isotherme avec chariot de transport de la glace ;
- Et une chambre modulable positive (pour maintenir à une température supérieure à zéro degré les produits).

Par ailleurs, elle précise que le syndicat est dans l'attente des autorisations nécessaires à la rénovation du local existant voir à l'extension de celui-ci. Il s'est rapproché dans ce but de la Direction des Ports de la Métropole de Aix-Marseille-Provence.

4 Le calendrier prévu est le suivant : la date de commencement de l'opération est fixée au 1er avril 2018 et la date d'achèvement de l'opération au 31 septembre 2018.

Mlle ARADAN précise le plan de financement de la fiche projet. Il prévoit un coût total éligible de 34 283,56 € et un taux d'aide publique porté à 80 % du fait de l'intérêt collectif du projet, que les bénéficiaires soient collectifs et qu'un accès public aux résultats de l'opération est prévu. La part FEAMP sera à hauteur de 40 %, soit 13 713,50 €, la part de la Région sera de 40 %, soit 13 713,50 € et l'autofinancement apporté par le syndicat sera de 20 %, soit 6 856,71 €. Les dépenses portent principalement sur de l'achat de matériel et d'équipement.

M. OTTO évoque le fait que ce genre d'équipement est nécessaire et indispensable pour des pêcheurs professionnels et que chaque port devrait déjà en disposer. Par ailleurs, il ajoute que l'investissement nécessaire à ce projet est relativement faible.

M. MOLINERO ajoute que le port de la Madrague de Montredon fait partie des 15 ports de débarquement du quartier d'immatriculation de navires MA et qu'il ne compte pas moins de 12 pêcheurs professionnels en activités ce qui peut être considéré comme une « forte concentration » de navires de pêche professionnelle.

M. OTTO précise que sur ce type de machine les frais de fonctionnement sont conséquents. Il faudrait s'orienter plutôt sur des équipements plus performants sur le long terme certes plus cher à l'achat mais moins consommateurs en énergie. Il en existe dans des grandes marques bien connues dans le métier mais ce genre d'équipement nécessite un bon entretien.

Mme HENISSART-SOUFFIR revient sur le fonctionnement du FEAMP et explique qu'il nécessite de disposer d'une bonne trésorerie pour pouvoir faire les avances de dépenses or le syndicat dispose

d'une trésorerie limitée ne permettant pas des avances importantes. De plus, dans ce genre de projet s'ajoute comme difficulté supplémentaire la problématique des structures porteuses.

M. OTTO reprend qu'effectivement c'est compliqué mais qu'il faut se servir des retours d'expérience sur ce type d'investissement afin de prodiguer les bons conseils. Il rappelle que dans le cadre de plusieurs réunions a été évoqué le fait que au moins 80% du budget FEAMP alloué à la France allait repartir à l'Europe car non utilisé dans la réalisation de projet concret. Il faut des V.R.P qui conseillent et proposent des solutions sur le terrain.

Mlle ARADAN répond que ce travail de V.R.P de terrain a été fait notamment depuis juin 2016, de nombreux besoins sur l'ensemble des ports ont été recensés mais que les problématiques arrivent dès lors qu'il faut parler investissement et capacité d'avance. Par ailleurs, elle ajoute que dans le cadre de la mise en œuvre du programme DLAL FEAMP en France, notre GALPA est bien avancé en termes de nombre de projets.

M. MOLINERO rappelle que le FEAMP tel qu'il est conçu n'est pas adapté pour aider la petite pêche du fait du manque de trésorerie de la plupart des petites structures qui la compose mais qu'il est plus adapté aux grosses structures solides financièrement.

Mlle ARADAN précise que néanmoins la Région fait des efforts pour assurer dans les meilleurs délais la contrepartie nationale.

Mme HENISSART-SOUFFIR illustre les problèmes de trésorerie que peuvent rencontrer les porteurs de projet, en évoquant la situation actuelle dans laquelle se trouve le CRPMEM PACA suite aux avances qu'il a du fournir pour la mise en place du programme DLAL FEAMP. A titre d'exemple, elle rappelle que dans le cadre du montage du dossier de candidature, une aide préparatoire a été mise en place pour faciliter la structuration du dossier, mais que pour le moment depuis juin 2016 le CRPMEM PACA n'a pu percevoir que 7 500 € correspondant aux avances faites par la Région sur les 25 000 € total escomptés.

Elle ajoute qu'il ne s'agit que de l'aide préparatoire destinée au montage du dossier de candidature, elle ne parle même pas des autres projets en cours porté par le CRPMEM PACA et du fonctionnement du GALPA lui-même.

M. DE VANDEUL ajoute que les documents fournis par le Fonds européen ne sont désormais plus monnayables pour servir de garantir et permettre des crédits auprès des banques notamment du fait de la longueur des délais.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. MOLINERO propose aux membres du comité de sélection de procéder à la notation du projet « Équipement pour la valorisation des produits de la pêche locale au port de débarquement de la Madrague de Montredon », porté par le syndicat des Patrons-pêcheurs et marins de la Madrague de Montredon peut débuter.

Résultats de la notation de la fiche projet :

	Moyenne des Notes
qualité de l'opération sur 16 points	10,8
qualité du montage de l'opération sur 11 points	8,5
critères spécifiques de la fiche-action ciblée sur 6 points	5,1
TOTAL sur 33	24,4
ramené sur 20 points =	**14,78**
AVEC NOTE ELIMINATOIRE A 10/20	

La grille de sélection ayant servi au dépouillement, comportant le détail des notes attribuées par critères, sera fournie en annexe du présent compte rendu.

Décision : *Le comité de sélection décide d'attribuer la note de **14,78** sur 20 et décide en conséquence de rendre un **avis d'opportunité Favorable** sur le projet « Équipement pour la valorisation des produits de la pêche locale au port de débarquement de la Madrague de Montredon », porté par le syndicat des Patrons-pêcheurs et marins de la Madrague de Montredon et s'inscrivant dans la fiche action n°1. Ce dernier peut dès lors déposer un dossier de demande au titre du Programme Opérationnel du FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE 2014-2020, auprès du GALPA des Iles aux Calanques.*

Conformément à l'article 12, paragraphe 2 du règlement intérieur du comité de sélection, relatif aux décisions du comité de sélection, les avis d'opportunité et de sélection sont adressés aux porteurs de projet sous 15 jours.

2- Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°3 : « Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans le territoire du Parc national des Calanques », porté par l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale.

Mlle ARADAN présente le projet « Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans le territoire du Parc national des Calanques », porté par l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale et s'inscrivant dans le cadre de la fiche action n°3 « Favoriser la découverte de la pêche et de l'aquaculture ».

Le projet se construit autour de 4 objectifs : faire connaître le savoir-faire et les valeurs de la pêche aux petits métiers (bateaux, techniques de pêche, etc.), contribuer à donner une nouvelle dimension aux métiers de la pêche, en mettant en avant leur contribution à la richesse du patrimoine culturel du territoire, faire connaître les produits de la pêche et leur ancrage local et sensibiliser le public pour contribuer à une consommation éclairée des produits de la mer.

Plus concrètement, l'opération consiste à réaliser un guide comprenant différents itinéraires thématiques pour découvrir les multiples facettes de la pêche aux petits métiers, d'organiser un

évènement de promotion de ce guide et plus généralement de la pêche aux petits métiers et de communiquer et valoriser ce guide dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Elle précise que le commencement de ce projet se fera à partir du juin 2018 et s'achèvera en décembre 2019.

Le plan de financement de la fiche projet prévoit un coût total éligible de 23 670,70 € et un taux d'aide publique porté à 80 % du fait de l'intérêt collectif de ces études, du caractère innovant et qu'un accès public aux résultats de l'opération est prévu. La part FEAMP sera à hauteur de 40 %, soit 9 468,28 €, la part de la Région sera de 40 %, soit 9 468,28 € et l'autofinancement apporté par l'Atelier Bleu sera de 20 %, soit 4 734,14 €.

M. MOLINERO souhaite savoir si les 3 prud'homies (Marseille, Cassis, La Ciotat) concernées par le projet ont bien été contactées et savoir si leurs avis ont bien été pris en compte.

Mme LECOMTE répond qu'ils se sont rapprochés de ces 3 prud'homies pour leurs présenter le projet et ont reçu un avis favorable quant à la réalisation de celui-ci. Il a notamment été évoqué avec elles des propositions d'itinéraires tout au long des différents ports de pêche du territoire du parc national portant sur plusieurs thématiques comme le partage des traditions, les croyances des pêcheurs, les sentiers découvertes (ex-voto par exemple), etc.

M. DE VANDEUL demande si le guide traitera également des aspects inhérents au respect de l'hygiène, des normes sanitaires qui constituent des paramètres importants à mettre en avant vis-à-vis du consommateur.

Mme LECOMTE précise qu'effectivement le guide abordera ces aspects sous l'angle de la valorisation des produits de la pêche, sur les savoir-faire, les différentes pratiques de pêche et le professionnalisme des pêcheurs.

M. CARRODANO explique que par le passé ils ont déjà travaillé avec le CPIE Côte Provençale et que suite à la réalisation de leur travail, les professionnels se sont rendu compte de la recherche de connaissances, de savoirs de la part des consommateurs par rapport à ce métier. De plus, Marseille, Cassis et La Ciotat disposent toutes les 3 d'un fort patrimoine en la matière et d'un historique dans le monde maritime notamment au travers de pratiques qui aujourd'hui ne se font plus. Il y a un gros potentiel d'informations à valoriser en ce sens qui va de paire avec le désir affirmé d'information des consommateurs. Il faut améliorer la perception du consommateur par rapport à la pêche artisanale.

M. MOLINERO demande si un format numérique du guide a été envisagé.

Mme LECOMTE explique que le guide sera adapté également au format web avec des outils dédiés pour faciliter la communication des acteurs locaux. Une communication est prévue par ailleurs sur les réseaux sociaux pour une meilleure diffusion.

M. LE CORRE souhaite savoir quelle méthode de distribution a été envisagée pour assurer une bonne diffusion.

Mme LECOMTE précise que malheureusement il est difficile pour les pêcheurs de les distribuer eux-mêmes sur leurs étals et qu'ils se sont donc tournés vers des acteurs locaux de confiance tels que les Offices de tourisme et les associations partenaires pour faciliter la diffusion et éviter également le gaspillage.

M. OTTO ajoute qu'il serait bien que ce guide soit accompagné d'un outil de valorisation comme notamment des vidéos de qualité (image sous-marine par exemple) qui ont un impact fort sur le grand public. C'est l'outil de communication actuel qui parle le plus aux gens.

Mme LECOMTE répond que le CPIE ne dispose actuellement pas des moyens nécessaires à la réalisation de ce type de vidéo mais qu'il est prévu d'organiser des événements proposant un nouveau regard sur la filière pêche et qu'à cette occasion ils espèrent se rapprocher de journalistes ayant la capacité de réaliser ce genre de reportage, ce qui constituerait un plus important dans la finalité du projet.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. MOLINERO propose aux membres du comité de sélection de procéder à la notation du projet « Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans le territoire du Parc national des Calanques », porté par l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale peut débuter.

Conformément à l'article 12 paragraphe 3 du règlement intérieur du comité de sélection, M. CARRODANO, étant directement concerné en tant que prestataire, par le dossier soumis au vote lors de la séance, ne participe pas au vote.

8 **Résultats de la notation de la fiche projet :**

	Moyenne des Notes
qualité de l'opération sur 16 points	11
qualité du montage de l'opération sur 11 points	9,66
critères spécifiques de la fiche-action ciblée sur 6 points	4
TOTAL sur 33	24,66
ramené sur 20 points =	**14,94**
AVEC NOTE ELIMINATOIRE A 10/20	

La grille de sélection ayant servi au dépouillement, comportant le détail des notes attribuées par critères, sera fournie en annexe du présent compte rendu.

Décision : *Le comité de sélection décide d'attribuer la note de **14,94** sur 20 et décide en conséquence de rendre un **avis d'opportunité Favorable** sur le projet « Guide pour faire découvrir la pêche et son ancrage dans le territoire du Parc national des Calanques », porté par l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale et s'inscrivant dans la fiche action n°3. Ce dernier peut dès lors déposer un dossier de demande au titre du Programme Opérationnel du FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE 2014-2020, auprès du GALPA des Iles aux Calanques.*

Conformément à l'article 12, paragraphe 2 du règlement intérieur du comité de sélection, relatif aux décisions du comité de sélection, les avis d'opportunité et de sélection sont adressés aux porteurs de projet sous 15 jours.

3- <u>Présentation et avis d'opportunité sur le projet s'inscrivant dans la fiche action n°5 : « Localisation et caractérisation des habitats de nurserie sur le territoire du Parc national de Port-Cros (BABYCROS) », porté par le GIS Posidonie.</u>

Mlle ARADAN présente la synthèse du projet « Localisation et caractérisation des habitats de nurserie sur le territoire du Parc national de Port-Cros (BABYCROS) », porté par le GIS POSIDONIE et s'inscrivant dans le cadre de la fiche action n°5, « Favoriser l'amélioration des connaissances et leurs valorisations ».

Les objectifs du projet sont d'améliorer les connaissances sur le peuplement de poissons juvéniles présent sur la côte hyéroise et les îles à partir d'une caractérisation des habitats de nurserie favorables à ces espèces le long du littoral. La localisation et les caractéristiques associées des zones de nurserie permettront de faire connaître l'existence de ces nurseries, de savoir quelles espèces sont concernées et de préserver ces habitats essentiels.

Concrètement ce projet consiste à localiser, cartographier et caractériser les zones les plus sensibles au regard de leur rôle de nurserie pour les poissons téléostéens et dévaluer le peuplement de juvéniles de poissons.

Elle précise que le projet commencera en janvier 2018 et s'achèvera en décembre 2018.

Le plan de financement de la fiche projet prévoit un coût total éligible de 56 250 € et un taux d'aide publique porté à 80 % du fait de l'intérêt collectif de ces études, que les bénéficiaires soient collectifs, du caractère innovant et qu'un accès public aux résultats de l'opération est prévu. La part FEAMP sera à hauteur de 40 %, soit 22 500 €, la part de la Région sera de 40 %, soit 22 500 € et l'autofinancement apporté par le GIS POSIDONIE sera de 20 %, soit 11 500 €.

Mme LE DIREACH précise que ce sont des habitats essentiels situés dans les petits fonds entre 0 et 5 m de profondeur et qui ont été souvent peu étudiés. Ces fonds sont le lieu privilégié de refuge et de croissance d'un grand nombre d'espèces de poissons au stade juvénile. Le but est d'identifié ces zones d'habitats remarquables de juvéniles pour ensuite les préserver des destructions. Nous allons utiliser une méthode qui a déjà été testée et qui est prête à être mise en œuvre. Il faut préciser les cartes actuelles, tant au niveau de l'échelle de restitution que de la typologie, afin de disposer de micro-cartographies de zones pressenties comme ayant un fort potentiel de nurserie. Pour cela nous allons utiliser l'imagerie aérienne réalisée à partir d'un drone.

M. MOLINERO évoque le fait qu'il existe de nombreuses craintes par rapport à ce type de projet de la part des pêcheurs, notamment le risque pour eux de voir ces zones interdites dans le futur suite à votre étude.

Mme LEDIREACH répond que cette étude ne porte que sur des zones peu profondes situées entre 0 et 5m dans lesquels les professionnels ne travaillent pas et par conséquent cela n'aura que peu d'impacts pour eux.

M. MOLINERO précise que certaines activités de pêche sont pratiquées dans ces petits fonds comme par exemple la pêche d'oursins et qu'il est donc légitime que les professionnels se demandent à quoi vont servir ces cartes dans le futur.

M. CARRODANO explique qu'il faut se méfier. L'information obtenue à partir de cette étude peut être intéressante néanmoins la peur de futures interdictions de zones est légitime de la part des professionnels.

M. BONHOMME ajoute qu'il faut appréhender cette étude plus comme un outil pouvant servir à défendre les pêcheurs professionnels plutôt que comme un instrument servant à restreindre/interdire.

M. MOLINERO reprend que c'est l'usage qui peut en être fait sur le long terme qui pose problème. Il se demande s'il existe des possibilités de restreindre l'accès et l'usage des données obtenues.

Mme LE DIREACH répond que cette possibilité peut être envisagée comme ce qui a déjà été fait à Port-Cros par le Parc national où rien n'a été diffusé. Il faut que l'on se concerte pour en définir l'usage qui en sera fait dans le futur.

M. DUCHEMIN précise que cette possibilité ne peut envisagée, dès lors que le projet est subventionné par le programme DLAL FEAMP, les résultats et les données obtenues seront accessibles et diffusables à tout public du fait de l'usage de fonds publics.

M. OTTO explique qu'il sera très intéressé par l'étude sur ces petits fonds et ses résultats notamment au niveau des récifs artificiels.

Mme DURAND ajoute que dans certaines zones de petits fonds il y a beaucoup d'usages différents notamment de la part des touristes et qu'il est donc nécessaire de travailler en co-construction. On a besoin de ces outils de connaissances pour pouvoir prendre des mesures de gestion adaptées, ce qui correspond à l'état d'esprit de la charte du Parc, en effet cela a déjà été fait par le passé notamment en zone maritime dans lesquelles nous sommes en co-gestion.

M. LE CORRE explique qu'une étude comme celle-ci peut permettre la création de sentier marin par exemple. Pour cela, il faut agir avec pédagogie et concertation, et promouvoir le projet avec des photos de qualité qui peuvent jouer un rôle de facilitateur. Les bénéfices peuvent être au-delà des désagréments.

Mme LE DIREACH précise que l'acquisition de données de ce type est une machine qui est actuellement en route sur différents programmes comme dans le cadre de la DCSMM (Directive Cadre Stratégie Milieu Marin), au sein de laquelle l'amélioration des connaissances et la restauration des habitats essentiels a été définie comme une priorité. Néanmoins, il faut gérer l'utilisation de ces données.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. MOLINERO propose aux membres du comité de sélection de procéder à la notation du projet « Localisation et caractérisation des habitats de nurserie sur le territoire du Parc national de Port-Cros (BABYCROS) », porté par le GIS Posidonie peut débuter.

GALICA

Résultats de la notation de la fiche projet :

	Moyenne des Notes
qualité de l'opération sur 16 points	8,7
qualité du montage de l'opération sur 11 points	7,8
critères spécifiques de la fiche-action ciblée sur 4 points	2,7
TOTAL sur 31	19,2
ramené sur 20 points =	**12,38**
AVEC NOTE ELIMINATOIRE A 10/20	

La grille de sélection ayant servi au dépouillement, comportant le détail des notes attribuées par critères, sera fournie en annexe du présent compte rendu.

Décision : *Le comité de sélection décide d'attribuer la note de **12,38** sur 20 et décide en conséquence de rendre un **avis d'opportunité Favorable** sur le projet « Localisation et caractérisation des habitats de nurserie sur le territoire du Parc national de Port-Cros (BABYCROS) », porté par le GIS Posidonie et s'inscrivant dans la fiche action n°5. Ce dernier peut dès lors déposer un dossier de demande au titre du Programme Opérationnel du FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE 2014-2020, auprès du GALPA des Iles aux Calanques.*

11 *Conformément à l'article 12, paragraphe 2 du règlement intérieur du comité de sélection, relatif aux décisions du comité de sélection, les avis d'opportunité et de sélection sont adressés aux porteurs de projet sous 15 jours.*

Mlle ARADAN précise que, comme lors de la précédente session du comité de sélection, un compte rendu de ce comité de sélection sera diffusé auprès des membres du Comité de sélection.

Elle rappelle que les éventuels porteurs de projets peuvent contacter les chargés de missions GALPA de l'équipe du CRPMEM PACA à l'adresse suivante :

CRPMEM PACA

26 quai de Rive Neuve

13007 Marseille

04-91-56-78-33

contact.galica@orange.fr

Aucune des personnes présentes ne demandant la parole, la séance du Comité de sélection du GALPA des Iles aux Calanques est levée à 17h30.

Pièces jointes au Compte rendu :

- Grilles de sélection des 3 projets
- Power Point de présentation
- Avis N°09/2018 du Comité de sélection
- Avis N°10/2018 du Comité de sélection
- Avis N°11/2018 du Comité de sélection